



Service des Activités Commerciales sur le Domaine Public  
Bureau des Evénements et des Expérimentations  
8, rue de Cîteaux - 75012 Paris  
Contact : [DDEES-bouquinistes@paris.fr](mailto:DDEES-bouquinistes@paris.fr)  
Infos sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) rubrique « professionnels »

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE A UN EMPLACEMENT DE BOUQUINISTE SUR LES QUAIS DE LA SEINE A PARIS

Formulaire à remplir obligatoirement  
par le postulant, candidat à une 1ère attribution d'emplacement  
ou par le bouquiniste titulaire, candidat à une mutation d'emplacement.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

COURRIEL :

### PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Nota : si les photos et la pièce d'identité ont déjà été fournies au cours des 24 derniers mois, il est inutile, à ce stade, de les produire à nouveau.

- Lettre motivée
- Curriculum vitae
- 2 photographies récentes
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto verso) ou extrait d'acte de naissance
- justificatif de domicile de moins de trois mois (taxe d'habitation, facture eau - électricité - gaz - téléphone fixe mais pas mobile)

à fournir au moment de l'attribution de l'emplacement :

- 1 extrait K Bis de moins de 3 mois ou 1 avis de situation SIRENE de moins de 3 mois pour le statut d'auto entrepreneur
- attestation d'assurance en responsabilité civile concernant l'activité de bouquiniste et l'occupation des lieux
- extrait de casier judiciaire vierge établi depuis moins de trois mois
- photocopie de l'attestation d'ouverture des droits à la sécurité sociale

**Informations importantes** : L'exploitation des emplacements relève du régime des permis de stationnement. Les autorisations sont personnelles, précaires et révocables et ne comportent aucun droit de cession ni de sous-location. Les emplacements doivent obligatoirement être exploités au moins quatre jours par semaine. Le titulaire doit occuper en personne son emplacement au moins trois jours par semaine. Le titulaire est toujours responsable vis-à-vis de l'administration municipale de la personne qui le remplace. Le titulaire est propriétaire des boîtes dont l'achat et l'installation sont à sa charge. La Ville de Paris ne vend ni ne loue ni ne met à la disposition de boîtes de bouquiniste. Les boîtes mises en place par les bouquinistes doivent respecter le gabarit fixé par l'administration municipale et la couleur « vert wagon » RAL 6005. Chaque emplacement a une longueur maximale de 8.60m permettant la mise en place de quatre boîtes. Le commerce principal autorisé est celui de vieux livres, livres d'occasion, de vieux papiers, de gravures anciennes, de livres neufs édités par des éditeurs indépendants. Une fois nommé le bouquiniste devra soit être inscrit au registre du commerce, soit comme auto-entrepreneur et devra souscrire une assurance professionnelle en responsabilité civile pour l'exploitation des boîtes. Ces documents devront être fournis chaque année à l'administration.

Le règlement des bouquinistes est consultable en son intégralité sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr) rubrique professionnels.

## PROJET PROFESSIONNEL

Le candidat doit impérativement établir un projet professionnel en complétant très précisément chacune des rubriques qui suit. Il peut à sa convenance fournir des explications complémentaires sur papier libre ainsi que des photos.

- **FORMATIONS - EXPERIENCES PROFESSIONNELLES - EXPERIENCE SUR LES QUAIS :**
  
- **DISPONIBILITE POUR ETRE BOUQUINISTE** (assiduité : nombre de jours dans la semaine/dans le mois, amplitude horaire, travail en semaine et/ ou le week-end, sur combien de mois, périodes d'activité/périodes de congés...) :
  
- **NATURE ET VOLUME DES PRODUITS VENDUS DANS CHACUNE DES 4 BOITES DE BOUQUINISTE :** A décrire le plus précisément possible (collection, type de livre, format, thématique, époque....) :
  
- **MODE D'APPROVISIONNEMENT ET STOCK :** mode d'approvisionnement et quantité d'ouvrages détenus à ce jour, stock prévu pour l'exploitation des boîtes, les autres moyens de vente (internet, salons...) :
  
- **MODE D'ACQUISITION DES BOITES :** *Pour mémoire, la Ville de Paris ne loue, ni ne met à disposition, ni ne vend de boîtes. Chaque bouquiniste est propriétaire de ses 4 boîtes, dont l'achat neuf ou d'occasion ou la construction est à sa charge. Cette dépense sera mentionnée au budget prévisionnel ci-dessous.*
  
- **BUDGET ANNUEL PREVISIONNEL :** éléments d'appréciation de la viabilité économique de l'activité :

*Nota : l'emplacement n'est pas soumis à redevance de la Ville de Paris.*

*Dans les dépenses, outre celles liées aux boîtes, il faudra comptabiliser l'assurance civile professionnelle et les frais afférents au statut juridique et fiscal choisi de commerçant ou d'auto entrepreneur, les impôts et taxes.*

Dépenses (principales charges)	Produits (principales recettes)	Résultat	Chiffre d'Affaire
-			
-			
-			
-			
-			

**Autres ressources :** permettant d'apprécier la viabilité économique (salaire, minima social, revenus locatifs, pension, droits d'auteur...)

- **LOCALISATION SOUHAITEE DE L'EMPLACEMENT :** ce champ doit obligatoirement être rempli par le bouquiniste titulaire, candidat à une mutation en motivant sa demande. Le postulant pourra indiquer la localisation souhaitée en motivant la demande.

---

DATE :

SIGNATURE :